

Charte de Qualité Environnementale

du Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen



Signée entre la ville de Saint-Ouen, le SYCTOM de l'agglomération parisienne et la société TIRU SA, la présente Charte est garante des conditions de mise en œuvre du nouveau dispositif de traitement des fumées du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers à Saint-Ouen.

Elle intègre également des engagements en matière de qualité, de sécurité et de préservation de l'environnement, pour le fonctionnement du centre, tout au long de sa période d'exploitation, s'inscrivant

ainsi dans une démarche d'amélioration continue des équipements.

Cette charte exprime une volonté partagée de maîtrise des nuisances, de protection et d'amélioration de l'environnement. Elle représente, pour chacun des partenaires, un engagement concret sur la voie du développement durable.

Un comité de suivi, composé de membres de chacun des organismes signataires, veillera à la bonne application de ses principes.

Un engagement en 8 points



1 La maîtrise des impacts visuels et sonores

Au cours du chantier, minimisation des nuisances

- Travaux réalisés dans la cour intérieure de l'usine
- Limitation des bruits et vibrations

A l'issue du chantier

- Préservation de l'unité architecturale et esthétique du centre
- Aménagement paysager prévu sur le site

2 La sécurité et la propreté

Pendant toute la durée du chantier

- Mise en place d'un plan de circulation pour assurer la sécurité sur le site et sur les voies d'accès
- Vigilance extrême portée sur la propreté du site et de son environnement immédiat
- Gestion des déchets de chantier à des fins de valorisation

3 L'amélioration de la qualité de l'air grâce à un traitement complémentaire des fumées

- Réduction sensible des émissions de polluants, à des niveaux inférieurs aux seuils définis par la réglementation à venir
- Dispositif très performant sur les oxydes d'azote, pour contribuer activement à la réduction des phénomènes de pics de pollution atmosphérique

4 Des économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le traitement des fumées, bénéfiques du système d'échangeurs thermiques :

- Economie de 23 500 tep (Tonnes Equivalent Pétrole)
- Diminution de 56 000 tonnes les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone)

Transport des mâchefers effectué par voie ferrée :

- Circulation de 17 000 camions évitée chaque année
- Réduction de la pollution et des nuisances (bruit, encombrement)

5 Une surveillance de l'exploitation assurée en continu

- Mesures des rejets effectuées en auto-surveillance et complétées par des contrôles extérieurs
- Mise en place de mesures correctives immédiates en cas de dysfonctionnement dans le centre
- Transparence garantie par la transmission au public d'un rapport sur le fonctionnement du centre

6 Une concertation soutenue

Moyens et Actions pour favoriser la participation du public

- Ouverture de registres d'observations
- Organisation de réunions de quartier
- Espace " questions et observations " sur le site Internet du SYCTOM

7 L'information et la sensibilisation

Information permanente et disponible tout au long des travaux

- Information sur le journal et sur le site Internet du Syctom
- Personnel dédié à la mission communication

Sur le fonctionnement du site et sur la gestion des déchets

- Edition d'un rapport annuel détaillé sur l'activité du centre
- Espace consacré à la sensibilisation à l'environnement dans le centre
- Organisation de journées découverte pour le public

8 Une veille technologique permanente

- Objectif de maintien du centre au plus haut niveau de maîtrise des rejets et de protection de l'environnement
- Etude de l'adaptation du centre aux nouvelles exigences résultant des progrès des connaissances en matière de santé publique, voire anticipation si celles-ci ne s'imposent pas immédiatement